

Compte- rendu du CTL du 25 juin 2013

Lors de ce CTL, qui était le premier présidé par le nouveau DDFiP, M. Rodier, les élus Force Ouvrière se sont associés à la déclaration des fédérations de fonctionnaires qui se prononce contre toute aggravation de la législation sur les retraites et ont réitéré leur opposition à la démarche stratégique dont ils ont fait une première analyse (voir déclaration liminaire sur le site local de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>).

Aux déclarations liminaires des trois syndicats le président a répondu :

- que sur les sujets excédant sa compétence il ne répondrait pas (salaires, retraites, etc.),
- qu'il veut prendre en compte les attentes des agents,
- que notre mission de service public nécessite des adaptations et la démarche stratégique se situe à ce niveau.

Les élus Force Ouvrière ont indiqué qu'ils « jugeraient sur pièces ». Selon FO les directeurs n'auront pas le choix. La MAP (Modernisation de l'Action Publique) s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation qui n'a pas été proposée à la discussion. Les élus FO ont renouvelé leur préoccupation auprès du DDFiP : l'abandon des missions qui se profile.

Deux points principaux étaient à l'ordre du jour : la formation professionnelle et le rapport annuel de la direction.

Formation professionnelle :

Force Ouvrière s'est faite l'écho des stagiaires venant de l'ENFIP, notamment Inspecteurs mais aussi contrôleurs, qui sont utilisés immédiatement en tant qu'agent opérationnels. Il est évident, toutes filières confondues, que la hiérarchie ne laisse pas le temps à ces collègues de se former en tant que stagiaires et qu'il leur est demandé trop vite un rendement équivalent aux titulaires.

FO a demandé, dans la FGP, si le stage pratique des contrôleurs était de 2 mois ou plus ? Mme Croizier a indiqué que pour la FF le stage est de 4 mois et pour la FGP de 2 mois minimum.

Les représentants FO- DGFIP se sont également exprimés sur le contenu sans intérêt de certains stages qui pour autant sont obligatoires : exemple en 2012/2013 : stages DFE, stage sur Sirius Pro voire « stratégie patrimoniale du dirigeant de société ».

FO- DGFIP souhaite des formations vraiment adaptées aux besoins, par exemple : les formations envisagées sur les marchés publics sont très spécialisées alors que la plupart des collègues auxquels la formation est destinée ont besoin de fondamentaux précis.

Rapport d'activité de la Direction :

D'une manière générale, les représentants FO ont dénoncé le caractère squelettique de ce rapport. Alors qu'il nécessitait 35 pages pour 2011, le rapport comporte 16 pages R/V pour 2012.

A titre d'exemple FO prenait la situation des restes à recouvrer de l'impôt sur les particuliers au 31/12/2012: depuis la mise en place de Chorus ils ne sont pas ajustés. Or, le rapport n'en fait pas état.

Pour le directeur, cela n'y est pas mais il le sait. Selon lui « il y a un sujet local d'ajustement, mais on n'est pas les seuls »...

Il n'en demeure pas moins que pour les collègues à qui l'on a fait passer des écritures négatives sans explication, la rigueur comptable est mise à mal.

Force Ouvrière a fait remarquer que, sur les amendes aussi, il y a le même problème et, en outre, en raison du manque de moyen, le service est en grande difficulté, ce qui conduit à un résultat moitié moindre de celui de 2011. Le Président en a convenu. Il a indiqué qu'il allait initier une réunion pour faire le point sur tout cela et informer ensuite les élus des décisions prises.

Globalement pour le président, le rapport d'activité ne doit pas être un lourd document impossible à lire. Pour les élus FO il en va tout autrement : ce rapport ne permet pas de savoir comment les services parviennent à remplir leurs missions. Tout d'abord, il n'y a aucune comparaison chiffrée entre 2012 et les années précédentes.

Ensuite, et ce n'est pas admissible, le rapport de la Direction n'aborde pas du tout les questions touchant au contrôle fiscal (BDV, PCE, BCR, FI), ni au SPF, à l'enregistrement, etc.

En fait, ce rapport n'aborde que les sujets qui intéressent la Direction Générale : la campagne d'impôt sur le revenu, la maîtrise des risques ou la dématérialisation des pièces justificatives des dépenses et recettes des collectivités locales. En réalité ce rapport est un compte rendu fidèle du bon élève de Bercy, en cela il laisse de côté ce qui fait le quotidien, souvent douloureux, des agents.

FO DGFIP ne souscrit pas à cette présentation qui fait mine de tenir compte des agents tout en niant la réalité de leur difficultés.

En outre, pour FO, il n'est pas très sain de ne plus publier les résultats quand on sait que ceux-ci sont insuffisants. Cette attitude s'appelle casser le thermomètre et permet d'éviter les questions gênantes.

Selon le Président, « cela n'empêche pas que l'information y soit ».

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette appréciation qui confirme que l'ensemble des données statistiques du département existe mais n'est pas publiable en l'état. .

Consultation sur les horaires de la DDFiP rue des Moulins :

Suite au regroupement des personnels de la DDFiP, une consultation sur la plage d'ouverture du bâtiment aux agents a été effectuée. Entre les 2 choix possible : 7h30 – 19h00 ou 7h00 – 18h30, les collègues ont choisis à 67,39% la première solution. Les plages fixes sont inchangées (9h30-11h00 et 14h00 – 16h00). Fo a voté, comme les autres Organisations syndicales, pour ce choix.

Questions diverses :

Recours hiérarchiques : La direction a dénombré 14 recours. Rappelons qu'après signature de la notification de l'évaluation l'agent dispose de 15 jours pour saisir l'autorité hiérarchique. Ensuite, il dispose d'un mois pour saisir la CAPL.

Dates des CAPL de mutations : Elles se tiendront le 11 juillet sauf pour les contrôleurs filière fiscale la date ne peut être encore arrêtée en raison du report de la CAP nationale.

Travaux rue des Moulins : FO a dénoncé les promesses non tenues quant aux travaux à fortes nuisances qui devaient être effectués le weekend end. Les représentants FO ont mis en garde la Direction : si les nuisances (bruit, poussière, vibrations) étaient insupportables ils appelleraient les agents à exercer leur droit de retrait. Selon la direction, si ces nuisances étaient telles, l'entreprise s'est engagée à n'effectuer ces travaux que dans les plages horaires suivantes : 7H à 9h00 et 16h à 19H. Les élus FO ont demandé à la direction une attention redoublée pour les agents fragiles.

Trésorerie du Puy-Ville :

Le Président tient une réunion dans la semaine du 1^{er} juillet avec les chefs de service. Des précisions seront donc apportées au CHSCT du 9 juillet. L'ergonome du ministère a été informée du changement de directeur et suspend son action jusqu'à ce qu'il la recontacte. Par ailleurs, la centrale a pris une position sur l'engagement de crédits mais le Président a demandé que l'on suspende. Pour les élus FO, la décision la plus sage serait d'éviter de bouleverser ce poste que les agents ont à cœur de sauver, perpétuellement du naufrage.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	PRENOM :
GRADE :	AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____, le _____	signature _____

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu